

Rapport et recommandations

# Projet de Politique de la vie nocturne montréalaise

Commission sur le développement  
économique et urbain et l'habitation



Commission sur le développement économique  
et urbain et l'habitation

# Politique de la vie nocturne montréalaise

## RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal du 17 juin 2024  
et au conseil d'agglomération du 20 juin 2024

**Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes**

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm\_MTL

**Service du greffe**  
**Division du soutien aux commissions permanentes,**  
**aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil**  
**275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée**  
**Montréal (Québec) H2Y 1C6**

*Présidente*

Mme Kaïla Amaya Munro  
Arrondissement de Verdun

*Vice-présidents*

M. Benoit Langevin  
Arrondissement de Pierrefonds-  
Roxboro

Mme Anne St-Laurent  
Ville de Montréal-Est

*Membres*

Mme Marie-Claude Baril  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Mme Michèle Flannery  
Arrondissement de Lachine

M. Julien Hénault-Ratelle  
Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-  
Maisonneuve

M. Peter J. Malouf  
Ville de Mont-Royal

Mme Dominique Ollivier  
Arrondissement de Rosemont-La  
Petite-Patrie

M. Abdelhaq Sari  
Arrondissement de Montréal-  
Nord

Mme Anne-Marie Sigouin  
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Josée Troilo  
Arrondissement de Lasalle

Montréal, le 17 juin 2024

Madame Martine Musau Muele  
Présidente du conseil municipal  
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, le rapport et les recommandations formulées à la suite de la consultation publique portant sur le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Kaïla Amaya Munro  
Présidente

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Virginie Harvey  
Coordonnatrice - soutien  
aux commissions  
permanentes

**Service du greffe**  
**Division du soutien aux commissions permanentes,**  
**aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil**  
**275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée**  
**Montréal (Québec) H2Y 1C6**

*Présidente*

Mme Kaila Amaya Munro  
Arrondissement de Verdun

*Vice-présidents*

M. Benoit Langevin  
Arrondissement de Pierrefonds-  
Roxboro

Mme Anne St-Laurent  
Ville de Montréal-Est

*Membres*

Mme Marie-Claude Baril  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies– Pointe-aux-Trembles

Mme Michèle Flannery  
Arrondissement de Lachine

M. Julien Hénault-Ratelle  
Arrondissement de Mercier–  
Hochelaga-  
Maisonnette

M. Peter J. Malouf  
Ville de Mont-Royal

Mme Dominique Ollivier  
Arrondissement de Rosemont-La  
Petite-Patrie

M. Abdelhaq Sari  
Arrondissement de Montréal-  
Nord

Mme Anne-Marie Sigouin  
Arrondissement du Sud-Ouest

Mme Josée Troilo  
Arrondissement de Lasalle

Montréal, le 20 juin 2024

Madame Nancy Blanchet  
Présidente du conseil d'agglomération  
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier  
155, rue Notre-Dame Est  
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, le rapport et les recommandations formulées à la suite de la consultation publique portant sur le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Kaila Amaya Munro  
Présidente

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Virginie Harvey  
Coordonnatrice - soutien  
aux commissions  
permanentes

## TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	5
1. MISE EN CONTEXTE.....	6
2. PROCESSUS DE LA CONSULTATION .....	8
2.1 Déroulement de la consultation publique.....	8
2.2 Communications annonçant la consultation publique.....	9
2.3 Bilan de la participation citoyenne.....	10
Séances d’audition des mémoires et opinions.....	11
Questionnaire et Boîtes à idées .....	12
2.4 Adoption des recommandations .....	12
3. DOCUMENT DE CONSULTATION .....	14
4. SYNTHÈSE DES OPINIONS REÇUES .....	16
4.1 Mémoires et audition des opinions.....	16
Un bureau de la nuit? .....	16
La vie nocturne, facteur d’identité et d’inclusivité .....	18
Les besoins des résidentes et des résidents.....	18
Médiation et communication .....	19
Zones de vitalité nocturne .....	20
L’agent de changement.....	22
Une ville festive et sécuritaire.....	22
La mobilité nocturne.....	23
Soutien à la vie culturelle nocturne .....	24
4.2 Faits saillants du questionnaire sur la Politique de la vie nocturne montréalaise .....	24
Profil de noctambule des répondantes et répondants .....	25
Développement de la vie nocturne .....	25

Politique de la vie nocturne montréalaise .....	26
4.3 Informations et observations des services municipaux.....	26
5. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS.....	29
1. COHABITATION.....	31
2. ÉCOSYSTÈME NOCTURNE.....	34
3. GOUVERNANCE.....	37
CONCLUSION .....	42
ANNEXE 1 : Personnes ayant participé à la consultation publique.....	43
ANNEXE 2 : Personnes-ressources en soutien à la Commission .....	46
ANNEXE 3 : Recommandations.....	47

## INTRODUCTION

Les membres de la **Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation** (ci-après, la Commission) ont accepté, en janvier 2024, de se saisir du projet de Politique de la vie nocturne montréalaise.

En présentant ce projet, la Ville de Montréal cherchait à consolider son positionnement de grande métropole et à se doter d'une Politique de la vie nocturne inspirante, structurante et inclusive. Elle souhaitait également développer un cadre pour favoriser la cohabitation harmonieuse des activités nocturnes, au bénéfice de toutes et tous.

La Commission a ainsi lancé, dans un calendrier de trois mois, une importante consultation qui avait pour mandat de recueillir le point de vue des Montréalaises et des Montréalais sur le projet de Politique et de se prononcer sur des bonifications à y apporter, en considérant le plan d'action qui doit en découler.

Ce rapport présente le processus de la consultation et comprend cinq sections. Les premières mettent en contexte le mandat, puis présentent le déroulement de la consultation publique, incluant les démarches déployées pour obtenir une variété d'avis et opinions. La troisième section propose une synthèse du document de consultation et des propositions qu'il contient. La section suivante résume les avis et opinions recueillis pendant la consultation. Enfin, la dernière présente les constats et les recommandations adoptées par la Commission, lors d'une assemblée publique tenue le 29 avril 2024.

## 1. MISE EN CONTEXTE

*Les nuits de Montréal constituent depuis plus d'un siècle une source précieuse de capital symbolique et économique pour la ville. [...]*

*La nuit comme objet de développement économique et comme prolongement de la vie publique s'est ainsi imposée dans les villes du monde au cours des 15 dernières années.<sup>1</sup>*

L'importance de la vitalité nocturne sur l'identité montréalaise n'est plus à démontrer. Ville culturelle et festive, riche de son histoire, Montréal accueille une scène diversifiée à travers des événements grand public ou de plus petite envergure.

Or, depuis plusieurs années, les acteurs de la vie nocturne, qu'il s'agisse des promoteurs de la fête ou des scènes culturelles, des travailleuses et travailleurs de la nuit, des artistes, des personnes intervenant en santé mentale ou encore des noctambules, font état des enjeux vécus et des limites imposées par des cadres réglementaires qui ne prennent pas en considération les particularités du Montréal nocturne. Ils déplorent en outre le manque de coordination et de collaboration avec les services municipaux et des aménagements insuffisants, notamment en matière de mobilité nocturne et de sécurité.

De nombreuses études, recherches et consultations ont ainsi été réalisées au cours des dernières années. Le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise est le résultat de travaux amorcés en 2020 et impliquant les services municipaux et des partenaires externes.

Ces travaux témoignent de l'importance grandissante accordée par le palier municipal à la nuit dans le développement de la ville. Ils dévoilent le besoin exprimé par le milieu d'avoir un meilleur soutien pour protéger les lieux de la nuit et les rendre accessibles, en particulier aux communautés marginalisées. Ils révèlent également la nécessité de convenir d'une approche basée sur la médiation et la communication pour faciliter la cohabitation entre les divers usages de la nuit et pour instaurer une relation de confiance entre les services municipaux et les promoteurs de la vie nocturne. Surtout, ils démontrent l'importance d'étendre la vie nocturne à de plus nombreux espaces, à la diversité des expériences ainsi qu'à

---

<sup>1</sup> MTL 24/24, Diagnostic sur la vie nocturne à Montréal, 2020, à la page 4.

l'ensemble du territoire, et ce, pour la rendre accessible à toutes les Montréalaises et à tous les Montréalais.<sup>2</sup>

Dès le début de leurs travaux, à l'hiver 2024, les commissaires ont pris connaissance d'une importante documentation soumise par les services de la Ville. Elle comprenait, en plus des recherches et études mentionnées précédemment, des rapports économiques et des collectes de données réalisées à la suite de projets-pilotes pour étendre les heures de vente d'alcool. Les membres de la Commission se sont penchés en particulier sur un avis déposé en 2021 par le Conseil jeunesse de Montréal<sup>3</sup>, ainsi que sur un rapport économique réalisé en 2022 par l'organisme MTL 24/24<sup>4</sup>.

Les travaux de la Commission ont été guidés par le Service du développement économique et le Service de la culture de la Ville de Montréal. Le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise reflète d'ailleurs ces deux angles de traitement, ce qui a donné une couleur particulière au processus de consultation.

Dès le début des lectures et des discussions, les commissaires ont convenu que la vie nocturne montréalaise ne se limitait pas aux activités économiques et culturelles, mais qu'elle recouvre également des activités de socialisation et de détente, la pratique de sports et de loisirs, et d'autres activités. De même, la vie nocturne se conçoit différemment selon les arrondissements montréalais.

Les commissaires ont ainsi souhaité obtenir une diversité d'avis et d'opinions. Considérant les conflits d'usage que les activités de la vie nocturne peuvent susciter, ils ont insisté pour recevoir les opinions des citoyennes et citoyens montréalais. En plus des moyens habituels utilisés par les commissions permanentes lors des consultations publiques, soit la sollicitation d'opinions écrites et d'avis à l'oral, des outils ont été développés sur les plateformes de consultation citoyenne [Réalisons Montréal](#) et [Making Montreal](#).

---

<sup>2</sup> Voir notamment les recommandations émises par Vibelab et PennPraxis dans le rapport « Creative Footprint Montreal », 2023, à la page 5.

<sup>3</sup> Conseil jeunesse de Montréal, [Montréal nocturne : Perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics](#), 2021.

<sup>4</sup> MTL 24/24, [Montréal ville 24 heures : rapport économique sur la nuit socioculturelle de la métropole](#), 2022.

## 2. PROCESSUS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Déroulement de la consultation publique

<b>31 janvier 2024</b> Lancement de la consultation	Le processus de la consultation a été lancé le 31 janvier 2024. Le document de consultation et l'objet de la consultation, le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise, a été présenté lors d'une assemblée publique d'information tenue le 13 février 2024. La Commission a reçu les mémoires et avis du public du 13 février au 22 mars 2024. Elle a tenu trois séances d'audition; les 11 mars, 14 mars et 22 mars 2024. Un grand nombre de personnes se sont inscrites pour participer aux séances d'audition. Les commissaires se sont donc rendus disponibles pour allonger la séance du 22 mars 2024.
<b>13 février 2024</b> Assemblée publique d'information	
<b>11, 14 et 22 mars 2024</b> Séances d'audition des opinions	
<b>Mars et avril 2024</b> Analyse des opinions et préparation des recommandations	Un questionnaire a également été mis à la disposition sur la plateforme de participation citoyenne <a href="#">Réalisons Montréal</a> pendant toute la durée de la consultation. De plus, les personnes et les organisations intéressées pouvaient utiliser les plateformes pour publier des idées et des suggestions dans la Boîte à idées.
<b>29 avril 2024</b> Assemblée publique d'adoption des recommandations	Avec l'ensemble de l'information obtenue par ces différents canaux, les membres de la Commission se sont réunis à six reprises afin d'élaborer leurs recommandations. Ces dernières ont été présentées et adoptées en assemblée publique le 29 avril 2024. Cette assemblée, qui clôture le processus de consultation, devait d'abord avoir lieu le 10 avril 2024. Les membres de la Commission ont souhaité prendre plus de temps pour lire et réentendre les opinions reçues et en discuter. L'assemblée d'adoption des recommandations a donc été reportée au 29 avril 2024.
<b>17 et 20 juin 2024</b> Dépôt du rapport de consultation aux conseils municipal et d'agglomération	

Il s'agit d'une consultation qui a mobilisé plusieurs unités administratives de la Ville. Au cours du processus, la Commission a fait appel à l'expertise de personnes-ressources du Service du développement économique, du Service de la culture, du

Service de police de la Ville de Montréal ainsi que du Service de la concertation des arrondissements afin d'approfondir certains enjeux. En conclusion des échanges avec les services, les commissaires ont discuté de ces enjeux avec l'élue responsable du dossier au comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Ericka Alneus.

L'ensemble de la documentation afférente à cette consultation publique est disponible à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil du Service du greffe, de même que sur le site internet de la Ville de Montréal à :

[ville.montreal.ca.ca/politique-vie-nocturne](http://ville.montreal.ca.ca/politique-vie-nocturne).

## **2.2 Communications annonçant la consultation publique**

Les informations relatives à la consultation publique ont été communiquées par un avis public paru le 1<sup>er</sup> février 2024 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, de même que sur le portail de la Ville. Cet avis public a été distribué aux arrondissements ainsi qu'aux villes liées de l'agglomération de Montréal.

Deux autres avis ont été diffusés, les 21 mars et 10 avril 2024, pour préciser l'heure du début de la séance d'audition des opinions du vendredi 22 mars 2024 et pour annoncer le report de la séance d'adoption des recommandations.

Un appel à contribution a été transmis à près de 800 personnes ou groupes abonnés à l'infolettre des commissions permanentes. Des communiqués ont été diffusés à l'ensemble des médias à différentes étapes de la consultation. Des publications annonçant les grandes étapes du processus de consultation ont été relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes.



En outre, les personnes élues responsables du dossier au comité exécutif ont souligné la consultation à de nombreuses reprises dans leurs propres médias sociaux et ont fait la promotion du projet à travers une courte vidéo intitulée « La nuit, Montréal vit ! ». La consultation a également connu une grande couverture médiatique lors de son lancement, et lors de l'assemblée publique d'adoption des recommandations.

Enfin, la documentation et les modalités de participation étaient disponibles sur le site des commissions permanentes, à l'adresse: [ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne](http://ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne). Toute personne pouvait obtenir une copie en s'adressant au secrétariat des commissions permanentes.

Les plateformes [Réalisons Montréal](#) et [Making Montreal](#) ont été utilisées pour diffuser les informations sur la consultation ainsi que pour rendre disponibles le document de la consultation et les documents de référence. Ces plateformes permettaient aux personnes intéressées à suivre l'évolution de la consultation, à communiquer avec les responsables du projet et à donner leur opinion.

### 2.3 Bilan de la participation citoyenne

Les travaux de la Commission ont pu bénéficier de l'importante mobilisation autour du projet, laquelle a permis de recueillir des avis et opinions d'une diversité d'acteurs.

En effet, la Commission a reçu **50 mémoires, présentations et avis courts** provenant de 46 personnes, organismes, entreprises et institutions, en plus de **3 opinions à l'oral** (c'est-à-dire sans dépôt de mémoire). Parmi ces personnes répondantes, on trouve:

- 15 promoteurs, dont ceux des scènes culturelles alternatives ainsi que des propriétaires de bars et de boîtes de nuit;
- 6 citoyennes et citoyens s'exprimant à titre personnel;
- 5 associations de résidentes et résidents;
- 4 sociétés de développement commercial;

- 4 organismes à but non lucratif, certains intervenants de la scène culturelle et d'autres en matière de sécurité auprès des noctambules;
- Le Conseil jeunesse de Montréal et le Conseil des Montréalaises.

Au total, ce sont **plus de 60 personnes inscrites** qui ont pris part à l'une ou l'autre des cinq assemblées tenues dans le cadre de cette consultation, dont deux comportaient une période de questions et de commentaires du public. On compte en outre plus de 1 700 visionnements cumulés des cinq séances<sup>5</sup> sur la chaîne [YouTube](#) de la Ville de Montréal, en direct et en différé.

### Séances d'audition des mémoires et opinions



Séance du 11 mars 2024, en webdiffusion



Séance du 14 mars 2024, hôtel de ville de Montréal

Les 11 mars, 14 mars et 22 mars 2024, la Commission a tenu trois séances d'audition des opinions, l'une en virtuel et les deux autres dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal. Au total, les commissaires ont entendu **26 présentations orales**, de personnes, d'organismes ou d'institutions. L'heure de début de la séance d'audition des opinions du vendredi 22 mars 2024 a d'ailleurs été devancée pour permettre d'entendre toutes les personnes intéressées.

Les noms de ces personnes et organisations se trouvent à l'annexe 1.

<sup>5</sup> En date du 16 mai 2024.



Séance du 22 mars 2024, hôtel de ville de Montréal

Tous les avis déposés à la Commission sont disponibles sur la page consacrée à la consultation, à l'adresse suivante: [ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne](http://ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne). Les séances publiques d'audition des opinions peuvent être visionnées en différé sur la liste de lecture YouTube de la Commission.

### Questionnaire et Boîtes à idées

Les commissaires ont voulu susciter la participation des citoyennes et citoyens par le biais d'un questionnaire accessible sur la plateforme *Réalisons Montréal*.

Ainsi, entre le 10 février et le 22 mars 2024, **340 personnes ont répondu au questionnaire** portant sur les propositions contenues dans le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise. Les réponses se trouvent résumées à la section 4.2 du présent rapport.

Enfin, pendant la même période, **27 personnes ont partagé une idée, une expérience ou une opinion dans la section « Boîte à idées »** des plateformes *Réalisons Montréal* et *Making Montreal*. Ces idées et les commentaires qu'elles ont suscités peuvent être consultés à travers l'onglet « Boîte à idées » sur ces plateformes.

## 2.4 Adoption des recommandations



Cette consultation s'est clôturée le 29 avril 2024 par une assemblée publique au cours de laquelle les membres de la Commission ont fait la lecture des 16 recommandations soumises à l'Administration municipale.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité par les commissaires. 



### 3. DOCUMENT DE CONSULTATION

*La vie nocturne représente l'un des importants piliers de l'identité créative, vivante et singulière de Montréal. [...] Le présent projet de politique de la vie nocturne montréalaise vise à favoriser une bonne cohabitation des activités nocturnes économiques et culturelles avec les besoins et aspirations des résidentes et résidents montréalais.*  
*Document de consultation, à la page 4.*

Le document d'information et guide de consultation, intitulé **Politique de la vie nocturne montréalaise**, a été préparé par le Service du développement économique et le Service de la culture de la Ville de Montréal. Le document établit les trois grands principes directeurs qui orienteront l'administration municipale dans l'élaboration des mesures composant la Politique :

- 1. Consolider les nuits montréalaises**, en désignant des zones de vitalité nocturne, en adoptant et en harmonisant les cadres réglementaires, en déployant des aménagements urbains adaptés aux pratiques nocturnes, en favorisant la mobilité nocturne, etc.;
- 2. Étendre et développer les nuits montréalaises**, en établissant des stratégies de concertation citoyenne par territoire, en facilitant les initiatives d'urbanisme transitoire ou éphémère, en facilitant l'usage récréatif de zones éloignées des lieux de résidence, en assouplissant le règlement régissant les heures d'ouverture des commerces, en octroyant des autorisations ponctuelles ou permanentes pour étendre les heures de vente légale d'alcool, etc.;
- 3. Instaurer un modèle de gouvernance adapté et agile**, en impliquant les arrondissements et les services municipaux, en mettant en place une table de concertation sur la vie nocturne, en soutenant des projets nocturnes structurants et novateurs, en favorisant le rayonnement local et international de la vie nocturne montréalaise, etc.

Les personnes intéressées étaient invitées à répondre, par leurs mémoires et opinions, à quatre grandes catégories de questions, portant sur la cohabitation, l'écosystème nocturne, la gouvernance et les leviers municipaux, ainsi que la santé et la sécurité.

Le document de consultation a été présenté lors d'une assemblée d'information tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal le 13 février 2024 par M. Thomas Peltier, commissaire au développement économique. La directrice du Service de la culture, Mme Valérie Beaulieu, le directeur du Service du



développement économique, M. Éric Labelle, ainsi que l'élue responsable du dossier au comité exécutif de la Ville de Montréal, Mme Éricka Alneus, ont répondu aux questions des citoyennes et des citoyens et aux commentaires des commissaires.

Le document et la présentation peuvent être consultés sur la [page dédiée à la consultation](#) et l'assemblée d'information peut être visionnée à partir de la [liste de lecture YouTube](#) de la Commission.

## 4. SYNTHÈSE DES OPINIONS REÇUES

Les commissaires ont utilisé dans leurs travaux une matière première riche, constituée des mémoires et des opinions écrites reçues, des avis donnés oralement lors des séances d'audition des opinions, des résultats du questionnaire ainsi que des idées rapportées dans les boîtes à idées.

La section suivante rend compte des principaux éléments dégagés des opinions déposées et entendues.

### 4.1 Mémoires et audition des opinions

La majorité des **avis et opinions reçus sont favorables à une Politique de la vie nocturne montréalaise** et aux orientations proposées dans le document de consultation. La vie nocturne y est décrite comme une opportunité de dynamiser la ville, comme un espace-temps important pour les communautés marginalisées, comme un pilier de développement économique et touristique, ou encore comme un espace de culture à protéger.

De nombreux promoteurs de la vie nocturne enjoignent la Ville à proposer, le plus rapidement possible, un **plan d'action doté d'indicateurs de suivi**, et surtout, que ce plan soit accompagné de mesures financières pour soutenir les scènes culturelles nocturnes et les autres espaces commerciaux qui prennent vie la nuit.

Pour d'autres intervenants, en plus petit nombre, la vie nocturne est suffisamment développée. Ils sont d'avis que la Ville de Montréal et les arrondissements doivent d'abord agir en matière de prévention des méfaits, du bruit et du tapage nocturne, et **favoriser ainsi la paisibilité des quartiers montréalais**.

#### Un bureau de la nuit?

Certains thèmes sont revenus à de nombreuses reprises et de façon transversale. Le **besoin d'une structure centralisée et spécialisée dans les questions de vie nocturne** a été souligné par de nombreux intervenants, qui souhaitent que ce bureau de la nuit, ou guichet unique, contribue à **rendre les exigences réglementaires plus transparentes et plus faciles à comprendre**. Ils appellent à une réglementation souple, à des procédures simplifiées pour les permis, à des

incitatifs financiers pour les projets créatifs, ainsi qu'à une volonté de collaborer avec toutes les parties prenantes pour promouvoir le développement urbain inclusif.

Des associations de résidentes et résidents demandent que ce guichet unique soit également accessible aux citoyennes et citoyens, afin que toutes et tous puissent recevoir des réponses uniformes à leurs préoccupations.

D'autres groupes proposent de nommer un ou une commissaire, ou encore **un maire ou une mairesse de la nuit**, qui pourrait mettre en œuvre la Politique de la vie nocturne et orchestrer les relations entre les communautés nocturnes culturelles, commerciales et communautaires et les différents services municipaux.

*Montréal a besoin d'un bureau de la vie nocturne qui fonctionne comme un guichet unique pour les organismes culturels, les citoyens et l'industrie. Il lui faut un maire ou un commissaire de la nuit qui rende compte directement à l'administration centrale, comme c'est le cas dans des dizaines de villes à travers le monde.*  
Opinion écrite déposée par Homegrown Harvest à la séance du 11 mars 2024

De nombreuses participantes et de nombreux participants demandent à la Ville d'**adopter une charte ou une convention sur la vie nocturne**. Celle-ci aurait pour objet de préciser les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes, afin d'établir un cadre de référence pour une gestion harmonieuse de la vie nocturne. À cet égard, plusieurs intervenantes et intervenants du milieu commercial et économique, d'une part, et les résidentes et résidents, d'autre part, demandent que la structure de gouvernance réunisse l'ensemble des parties prenantes afin d'avoir voix au chapitre.

Les **tables de concertation**, mentionnées dans le projet de Politique de la vie nocturne, soulèvent l'intérêt des participantes et participants à la consultation. Plusieurs souhaitent qu'elles puissent identifier des solutions adaptées et favoriser une coexistence harmonieuse au niveau local et souhaitent être appelés à y contribuer. D'autres personnes intervenantes entrevoient les tables de concertation comme des outils qui pourront servir à faire le suivi des mesures, à améliorer l'efficacité ou encore à coordonner l'action des différentes parties prenantes.

## **La vie nocturne, facteur d'identité et d'inclusivité**

Une diversité de personnes intervenantes a expliqué l'**importance de la scène underground, qui prend vie la nuit, sur leur sentiment d'identité et d'appartenance**. Des organismes jeunesse ont en outre souligné que la nuit est un espace où se tiennent des activités à la fois banales et légitimes, et suggéré de **développer des politiques publiques qui prennent en compte la diversité des expériences de la nuit**. Ils ont également soulevé la multiplicité des dimensions de la nuit : horaires de nuit, mobilité, aménagement et mobilier urbains, diversité de l'offre de services, éclairage, bruit, sécurité, inclusivité, surveillance et encadrement, cohabitation des usagères et des usagers. D'autres groupes demandent que l'**offre de services publics** soit adéquate et adaptée à une fréquentation nocturne à toutes saisons, ou encore de porter une attention particulière pour que l'éclairage et l'aménagement urbains soient sécurisants. Des personnes demandent des **espaces accessibles**, qui ne soient pas uniquement axés sur la consommation.

*La vie nocturne permet à celles et ceux qui ne se reconnaissent pas dans les normes du monde diurne de réclamer leur droit à la ville en occupant cet espace-temps. En conséquence, les mouvements artistiques underground s'expriment dans des espaces non conventionnels ou DIY, qui offrent aux artistes un espace libre pour expérimenter et présenter leur œuvre sans les contraintes des pressions commerciales ou des exigences traditionnelles de l'industrie du divertissement.*

Mémoire déposé par la Fédération pour les Arts Nocturnes comprenant les  
Travailleur-euses et Organisateur-ices de Montréal (FANTOM)

## **Les besoins des résidentes et des résidents**

Des inquiétudes et des préoccupations ressortent des interventions. Ainsi, des associations de résidentes et de résidents soulignent les inquiétudes des personnes habitant ou travaillant dans les secteurs qui seront désignés comme zones de vitalité nocturne. Ces inquiétudes touchent le bruit, la sécurité, la propreté et la possible augmentation des méfaits. Elles veulent être impliquées dans les discussions menant à la désignation de ces zones et souhaitent que des **mesures adéquates y soient intégrées pour protéger la qualité de vie des résidentes et résidents**.

*La Politique de la vie nocturne montréalaise doit envisager de mettre en place des restrictions de bruit et des mesures de contrôle strictes pour les bars et clubs ouverts toute la nuit, en garantissant que les aînés à proximité puissent bénéficier d'un sommeil de qualité.*

*Opinion écrite déposée par la Table de concertation des aînés de l'île de Montréal*

D'autres personnes sont d'avis que la **réglementation sur le bruit et les nuisances sonores** doit être adaptée, dans le cadre d'une révision et d'une harmonisation réglementaire. De même, elles souhaitent que le **programme de réduction des nuisances sonores** soit maintenu, voire élargi, pour inclure les bars, restaurants et autres établissements dotés de salles de spectacles, tout en augmentant les fonds alloués.

*Il explique le parcours du combattant épuisant et coûteux que sa famille et lui-même vivent depuis quatre ans pour faire reconnaître la réglementation sur le bruit. Il souligne la grande qualité d'écoute et la réactivité des services avec qui ils ont communiqué au cours de leurs démarches, mais déplore les contradictions, l'absence de communication et de coordination entre eux fait que les citoyens sont complètement démunis.*

*Opinion présentée un citoyen lors de la séance du 11 mars 2024*

Des citoyennes et citoyens invitent la Ville à agir avec prudence, rappelant que l'exposition continue au bruit peut provoquer des problèmes de santé. Des personnes intervenantes proposent que les mesures et les impacts du bruit soient étudiés et qu'un portrait des risques sur la santé soit établi; un observatoire sur le bruit est proposé.

*Une exposition continue au bruit peut provoquer du stress, de l'anxiété, de la dépression, de l'hypertension artérielle, des maladies cardiaques et bien d'autres problèmes de santé.*

*Certaines personnes courent un risque plus élevé de perte auditive, notamment celles qui :  
sont exposées à des sons forts à la maison et dans la communauté. Selon l'OMS,  
« l'exposition à des niveaux de bruit de plus de 60 dB, typiques dans de tels lieux, sont en danger de perte auditive »*

*Opinion présentée par Mme Nadia Alexan à la séance du 22 mars 2024*

### **Médiation et communication**

Aux inquiétudes et préoccupations soulevées, certaines personnes intervenantes proposent d'instaurer des **mécanismes ou des équipes de médiation**, notamment dans les secteurs à forte concentration d'établissements nocturnes et lors de

grands événements. Ces équipes interviendraient afin de prévenir les conflits d'usage, de limiter les incivilités et de rehausser le sentiment de sécurité des noctambules.

*Parmi ces initiatives, le modèle des brigades de nuit, déjà en fonction ponctuellement dans certains quartiers et dans d'autres métropoles, devrait être étendu à l'ensemble des territoires ciblés et bénéficier d'une formation uniforme et d'un accompagnement adéquat. L'UQAM serait à même de participer à la conception de cette formation, en plus de constituer un bassin de recrutement potentiel, considérant ses programmes en travail social, en sociologie et en sexologie, entre autres.*

Opinion présentée par Mme Priscilla Ananian, vice-rectrice à l'UQAM, à la séance du 22 mars 2024

Des organisations à but non lucratif et des associations de résidentes et de résidents demandent d'inclure des intervenants sociaux, comme des travailleurs de rue, au sein des zones de vie nocturne pour accompagner des personnes qui consomment des substances psychoactives.

Des associations de résidentes et de résidents rappellent que les **espaces publics appartiennent à toutes et à tous** et doivent être inclusifs dans le cadre d'une vie nocturne bonifiée.

*Pendant la saison douce, les espaces publics sont largement investis la nuit par des personnes en situation d'itinérance, ce qui peut créer des tensions avec les nouveaux usages proposés dans la Politique. Nous croyons aussi qu'il est impératif d'impliquer les personnes en situation d'itinérance dans cette réflexion sur les espaces publics inclusifs.*

Opinion écrite déposée par la Table de concertation du Faubourg St-Laurent

### **Zones de vitalité nocturne**

De nombreuses participantes et de nombreux participants à la consultation se sont prononcés sur les zones de vitalité nocturne.

Ainsi, des promoteurs de la vie nocturne se positionnent quant aux **endroits où les zones de vitalité nocturne devraient être établies**. On mentionne le Quartier des spectacles, le Quartier latin ou le centre-ville, le territoire de certaines sociétés de

développement commercial (le boulevard Saint-Laurent, le Village) ainsi que les cinq arrondissements centraux. Enfin, d'autres personnes proposent d'inclure des établissements hors zone qui pourraient éventuellement organiser des événements

24 / 24.

Quant aux **critères** nécessaires pour créer une zone de vitalité nocturne, les participantes et participants mentionnent la diversité des activités, l'accessibilité, la sécurité, une ambiance conviviale, des établissements ouverts tard et la promotion de la culture. Des associations de résidentes et de résidents rappellent qu'elles devraient être impliquées dans les comités ou espaces de concertation favorisant le dialogue avec les autres parties prenantes afin de tenir compte de leur réalité respective et ainsi favoriser leur adhésion aux mesures qui seront mises en place.

Des promoteurs de la fête affirment que les **heures de fermeture** agissent comme une épée de Damoclès pour les bars et les discothèques et qu'elles ont un effet néfaste sur la sécurité des noctambules. Assouplir et étendre les heures d'ouverture de ces commerces permettrait, selon eux, d'étaler la soirée et les sorties, de causer moins de frictions à la sortie des bars et d'éviter l'embouteillage dans les services de raccompagnement.

*Dans ses efforts de développement à Montréal, MUTEK s'est toujours heurté à la restriction des heures d'ouverture au niveau de sa formule de diffusion. Alors que dans tout festival qui se respecte dans les grandes villes d'Europe et du monde, là où des composantes de musique électronique sont intégrées dans la programmation, les nuits qui se poursuivent jusqu'aux petites heures du matin sont la norme.*

*Opinion écrite déposée par MUTEK*

Certaines personnes sont **opposées à l'assouplissement des heures d'ouverture des commerces**, pour limiter le bruit et les nuisances et leurs impacts sur la santé des résidentes et résidents, par équité pour les commerces qui ne sont pas situés dans les zones de vitalité nocturne, ou encore parce que les coûts socio-économiques dépasseront les avantages économiques. Elles s'inquiètent de l'impact sur la conduite avec facultés affaiblies ou la violence urbaine, ou encore le risque d'augmentation de la consommation de substances psychoactives.

D'autres se questionnent quant à la **vie nocturne hors des zones désignées** et s'inquiètent des répercussions sur les commerces ainsi que sur les citoyennes et citoyens.

*Il faut par compte éviter de faire en sorte que tous les résidents des quartiers centraux de la ville se sentent comme ils auront maintenant permission de se plaindre de tout commerce qui nuit à leur qualité de vie en soirée ou après 11h de pouvoir les forcer à se déplacer dans cette supposé zone de la vie nocturne.*

Opinion présentée par M. Louis Rastelli, directeur de l'ARCMTL, lors de la séance du 11 mars 2024

Des promoteurs de la fête affirment que le processus actuel de demande de dérogation pour vendre de l'alcool pour consommation sur place est long et complexe, et fait perdre du temps et des ressources aux conseils municipal et d'arrondissement qui doivent les approuver à la pièce. Ils invitent l'Administration à simplifier le processus administratif.

### **L'agent de changement**

Le principe de l'agent du changement a été présenté par plusieurs participantes et participants comme une solution afin de trouver un équilibre entre le dynamisme de la vie nocturne et le respect de la tranquillité des citoyennes et citoyens. Le principe est également présenté comme une clé permettant de protéger les lieux culturels indépendants face à la gentrification. Ces personnes font valoir que ce principe doit guider la Ville de Montréal dans sa prise de décision.

*Adoption du principe d'agent de changement pour :*

- Protéger les lieux culturels indépendants face à la gentrification.*
- Protéger les résident.es installé.es et l'équilibre des quartiers.*
- Favoriser la diversité des lieux de vie nocturne et des nuits plus inclusives.*

Opinion présentée par Mme Elsa Fortant lors de la séance du 14 mars 2024

### **Une ville festive et sécuritaire**

Des personnes intervenantes soulignent qu'une politique de la nuit est nécessaire et doit permettre d'assurer un environnement à la fois festif et sécuritaire pour toutes et tous, ainsi que d'occuper l'espace public sans violence. Des groupes soulignent que les communautés marginalisées développent des scènes

underground, puisque dans les bars et clubs commerciaux, ces individus sont plus susceptibles de faire l'expérience de l'exclusion sociale, comme le refus d'entrée et les micro-agressions.

Des organisations à but non lucratif demandent d'inclure explicitement dans la Politique de la vie nocturne montréalaise des **mesures de prévention des violences sexuelles et d'appuyer les organismes spécialisés** en matière de prévention du harcèlement et des violences sexuelles en milieu festif.

*L'enjeu de la violence sexuelle est occulté. Dans le projet de politique, l'enjeu devrait être nommé de façon plus explicite. Des études montrent que le harcèlement et les violences sexuelles sont vécus de façon récurrente et visent de façon disproportionnée certaines catégories de la population, comme les communautés LGBTQIA2S+, les femmes, les jeunes, les personnes racisées et autochtones.*

Opinion présentée par le Collectif social lors de la séance du 14 mars 2024

D'autres groupes encouragent plutôt la Ville à **renforcer la présence policière** dans les zones de vie nocturne, en particulier aux heures de pointe, pour dissuader les comportements inappropriés et garantir la sécurité des résidents.

Enfin, des personnes s'inquiètent des **conditions des travailleuses et travailleurs nocturnes**, qui constituent un groupe faisant face à de plus grands risques en matière de santé et sécurité.

### **La mobilité nocturne**

La bonification de l'offre en transport collectif fait la quasi-unanimité parmi les interventions, à la fois pour assurer la sécurité des noctambules ainsi que pour assurer la réussite du déploiement des zones de vitalité nocturne.

*Assurer la bonification de l'offre en transport collectif dès le début. La mobilité est un enjeu central dans la réappropriation d'espaces pour les femmes et son développement doit être pris en compte dès les débuts du déploiement d'un plan d'action.*

Opinion présentée par le Conseil des Montréalaises lors de la séance du 14 mars 2024

## Soutien à la vie culturelle nocturne

Certains groupes soulignent que la Ville de Montréal doit jouer un rôle plus marqué dans la promotion et le soutien des lieux de diffusion indépendants et des salles de spectacles, notamment par le financement. D'autres demandent que la Ville développe l'offre de services publics destinés aux noctambules. Plusieurs groupes proposent de s'inspirer de l'exemple de la Ville de Berlin et de **réinvestir une partie des revenus générés par le tourisme dans le secteur culturel local**, afin de soutenir le développement de la scène artistique montréalaise.

*Suite à toutes nos recherches, nos voyages et nos lectures, nous sommes convaincus que la vie nocturne montréalaise a quelque chose de spécial entre les mains. [...] les innombrables participants, chacun expert d'une petite pièce du puzzle : les artistes, les propriétaires de salles, les chauffeurs de taxi, les travailleurs de la sécurité, les DJ, les barmans, les promoteurs, les équipes techniques, les équipes de systèmes de son et les danseurs qui peuplent nos espaces nocturnes et les font vibrer. Nous poursuivrons nos conversations les uns avec les autres et nous nous assurerons de rester engagés dans les prochaines étapes de ce nouveau chapitre de la mise en œuvre d'une politique de la vie nocturne.*

Opinion présentée par Élastique lors de la séance du 22 mars 2024

## 4.2 Faits saillants du questionnaire sur la Politique de la vie nocturne montréalaise

La participation aux consultations publiques des commissions permanentes de la Ville de Montréal se fait généralement par le dépôt d'une opinion écrite ou encore par la présentation d'une opinion à l'oral lors d'une des séances publiques prévues au calendrier de la consultation.

Au-delà de ces outils réglementaires, un questionnaire en ligne a été rendu disponible sur la plateforme de participation citoyenne *Réalisons Montréal* pour faciliter la participation de la population montréalaise à cette consultation. Ce questionnaire est demeuré disponible entre le 10 février et le 22 mars 2024. Notons que ce questionnaire est non représentatif, c'est-à-dire que les personnes participantes ont fait le choix d'y répondre.

Si l'on ne peut donc prétendre à une représentativité exhaustive, les réponses aux questionnaires fournissent néanmoins un aperçu intéressant des préoccupations et

des propositions de la population montréalaise. Celles-ci ont nourri les membres de la Commission dans leurs réflexions menant à la formulation de recommandations.

Le questionnaire a permis de cibler les profils et habitudes des noctambules montréalais, de sonder sur les éléments qui pourraient favoriser ou défavoriser le développement de la vie nocturne à Montréal, de cerner les actions à poser dans le cadre de la Politique de la vie nocturne et de recueillir les opinions quant à la création de zones de vitalité nocturne.

### **Profil de noctambule des répondantes et répondants**

Près de 94 % des personnes répondantes sont des noctambules et indiquent profiter de l'offre culturelle et commerciale, ou encore des espaces publics, pendant la nuit. Environ le tiers des personnes a indiqué travailler ou se déplacer pour le travail pendant la nuit. Enfin, près de 83 % des personnes affirment qu'elles sortiraient davantage si les heures d'ouverture des commerces étaient étendues.

Une importante majorité de personnes répondantes estiment que les activités nocturnes ont un impact positif sur :

- Leur choix de vivre à Montréal (320 personnes sur 340);
- Leur qualité de vie (310 personnes);
- Leur vie sociale (326 personnes);
- Leur sentiment de sécurité (234 personnes).

### **Développement de la vie nocturne**

Nous avons demandé aux personnes répondantes d'identifier, dans une question ouverte, les éléments qu'elles jugent les plus importants pour développer la vie nocturne à Montréal. Deux grandes tendances se dégagent :

- Une meilleure offre de transport en commun la nuit est importante pour développer la vie nocturne montréalaise;
- Permettre des heures d'ouverture plus flexibles pour les bars, les boîtes de nuit, les restaurants et les commerces, ou encore permettre la vente d'alcool après 3 h.

Près de 60 % des personnes répondantes ont des préoccupations en lien avec le développement des activités nocturnes à Montréal. Le manque de services ouverts pendant la nuit (59,4 %) est le choix le plus souvent coché ; suivi, dans une moindre mesure, de la gentrification des secteurs et de l'augmentation du prix des loyers (40 %), puis de la sécurité dans les déplacements (19,7 %), et enfin de la propreté des rues et du quartier (17,1 %).

### **Politique de la vie nocturne montréalaise**

Nous avons demandé aux personnes répondantes de prioriser ce que la Ville doit accomplir pour le développement harmonieux des activités qui contribuent à la vitalité culturelle et économique de Montréal ainsi qu'à la qualité des milieux de vie. Les éléments suivants se démarquent :

- Protéger les lieux culturels de la vie nocturne (216 personnes — 63,9 %);
- Soutenir, développer et diversifier les activités économiques et culturelles de la vie nocturne (168 personnes — 49,7 %);
- Étendre les heures d'ouverture de certains commerces (163 personnes — 48,2 %).

En donnant quelques éléments de contexte, nous avons demandé aux personnes répondantes si elles sont favorables ou défavorables à ce que la Ville développe des zones de vitalité nocturne. 68,1 % des personnes sont favorables à ce projet. Enfin, notons qu'une proportion relativement élevée de personnes, soit 18 %, a répondu « Je ne sais pas ».

Le rapport-synthèse du questionnaire est disponible en ligne, sur la page dédiée à la consultation, à [www.ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne](http://www.ville.montreal.qc.ca/politique-vie-nocturne).

### **4.3 Informations et observations des services municipaux**

Les membres de la Commission ont fait appel aux expertises de services municipaux afin d'obtenir des données complémentaires sur les nombreux enjeux que recouvre le projet de Politique.

Ainsi, les **directions et les mairies d'arrondissement** ont été invitées à déposer des avis sur la proposition de zones de vitalité nocturne, la gouvernance, les leviers

municipaux, la gestion transversale de la vie nocturne, et enfin la concertation avec les parties prenantes, y compris les citoyennes et les citoyens. La Commission a reçu quelques avis se prononçant sur ces enjeux.

Les membres de la Commission ont reçu à deux reprises les **services porteurs du dossier**, soit le Service du développement économique et le Service de la culture, pour obtenir des réponses à des questions soulevées par les personnes participant à la consultation. Les programmes d'insonorisation et d'accompagnement destinés aux salles de spectacles, la cohabitation et le règlement sur le bruit, la collaboration et l'adhésion des arrondissements au projet, ainsi que le guichet unique pour répondre aux demandes citoyennes ont fait l'objet des discussions.

La Commission a également souhaité obtenir des informations concernant la sécurité, la prévention des méfaits, les effectifs policiers et les impacts budgétaires de certaines mesures proposées. La Commission a donc reçu en séance de travail le mandataire du dossier de la vie nocturne pour le **Service de police de la Ville de Montréal**. Les membres de la Commission ont pu poser des questions au sujet des zones de vitalité nocturne, des heures d'ouverture allongées des établissements, ainsi que sur l'articulation de l'action policière avec celles des intervenants sociaux. Enfin, les commissaires ont demandé des informations complémentaires sur le volume de plaintes pour bruit et nuisances nocturnes.

La Commission a également entendu le **Service de la concertation des arrondissements** pour des questions concernant la mise en œuvre de la Politique de la vie nocturne par les arrondissements montréalais. Les commissaires ont posé des questions sur les plaintes pour le bruit, les demandes de dérogations, les zones de vitalité nocturne, la gestion de la propreté, les règlements sur le bruit et leur applicabilité, et enfin sur la mise en place opérationnelle de la Politique.

Enfin, des discussions avec l'**élue responsable du dossier de la vie nocturne au comité exécutif de la Ville de Montréal**, Mme Ericka Alneus, ont permis d'affiner les réflexions des commissaires sur des aspects du projet de Politique qui leur semblaient peu clairs. Les questions ont notamment porté sur les projets-pilotes en cours dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de Ville-Marie, sur le plan de mise en œuvre de la Politique, sur le budget et l'échéancier de déploiement de

la Politique. Les commissaires ont également demandé des précisions quant aux rôles et aux responsabilités qui incomberont aux parties prenantes, ainsi que sur les instances de consultation et de gouvernance.

## 5. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Au terme de la démarche de consultation, les commissaires se sont réunis pour analyser l'ensemble des avis et opinions reçus et préparer leurs recommandations.

La diversité et la complémentarité des expertises des personnes et des organisations qui ont participé à la consultation ont fourni aux commissaires de nombreux éléments de contenu sur lesquels se prononcer. À travers les recommandations reçues, ils ont choisi de souligner les aspects qui devront être inclus dans le plan d'action à élaborer.

Ainsi, les commissaires relèvent des préoccupations et des suggestions rapportées lors des consultations, notamment en matière de gouvernance de la vie nocturne, de la sécurité des noctambules et de l'importance de la culture émergente et underground. Ils ont également entendu les demandes de simplifier le cadre réglementaire, de favoriser l'accessibilité des scènes culturelles, de protéger la sécurité des noctambules, et de favoriser la cohabitation afin d'éviter les conflits d'usage.

Ils ont considéré les limites des ressources que la Ville de Montréal peut consacrer à la promotion de la vie nocturne, mais ont souhaité que la Politique soit audacieuse dans ses propositions. La vie nocturne leur paraît un levier à saisir pour augmenter l'attractivité Montréal, autant à l'échelle de la ville que de ses quartiers.

Enfin, les commissaires sont d'avis que les arrondissements doivent être impliqués dans le processus menant à l'adoption de la Politique de la vie nocturne montréalaise et collaborer aux mesures qui découleront du plan d'action. La vie nocturne doit être accessible à la grandeur du territoire de la Ville de Montréal, en respectant les particularités des arrondissements.

La vice-présidente de la Commission, Mme Anne Saint-Laurent, a sondé de façon informelle les membres du conseil d'agglomération quant à l'intérêt que la Politique de la vie nocturne montréalaise soit étendue à l'ensemble de l'agglomération de Montréal. Il ressort de ces discussions que les mairesses et maires des villes liées ne souhaitent pas que la Politique soit étendue à leurs territoires.

La section suivante reprend les recommandations adoptées par les membres de la Commission lors de l'assemblée publique tenue le 29 avril 2024.

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation est reconnaissante envers les personnes et les organisations qui lui ont soumis un avis dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise et souligne la qualité des contributions reçues. Elle tient également à remercier les équipes du Service du développement économique et du Service de la culture de la Ville de Montréal pour leur collaboration constante à leurs travaux.

Les membres de la Commission appuient le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise et ses **trois principes directeurs**, soit;

- 1. De consolider les nuits montréalaises;**
- 2. D'étendre et de développer les nuits montréalaises;**
- 3. Et d'instaurer un modèle de gouvernance adapté et agile.**

Plusieurs objectifs découlent de ces principes dans le projet de Politique et ont fait l'objet de discussions lors des travaux de la Commission.

Les commissaires reconnaissent que la vie nocturne est une dimension inhérente de l'identité de Montréal, et ce, depuis plusieurs décennies. Ainsi, ils et elles souhaitent que la politique qu'adoptera la Ville pour en établir les balises soit ambitieuse et mobilisatrice, tout en présentant une vision claire de cohabitation harmonieuse, tant pour les promoteurs de la vie nocturne et les noctambules que pour la population montréalaise en général.

À l'issue de ses travaux, durant lesquels la Commission a analysé les propositions et les commentaires reçus, elle soumet les constats et les recommandations suivants :

CONSIDÉRANT que la consultation publique a démontré l'importance de la vie nocturne montréalaise, son historique, son rayonnement international et son positionnement à titre de pilier de l'identité créative, vivante et singulière de

Montréal, métropole culturelle et créative, ainsi que ses retombées culturelles, sociales et économiques;

CONSIDÉRANT l'objectif affiché par l'administration municipale de se doter d'une Politique de la vie nocturne qui soit inspirante, structurante et inclusive, dont découle une mobilisation des partenaires externes;

CONSIDÉRANT que, selon le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise, la vie nocturne correspond à la période de la journée entre 18 h et 6 h et qu'elle est découpée en trois plages horaires, soit la soirée (18 h à minuit); le cœur de la nuit (minuit à 4 h 30) et le petit matin (4 h 30 à 6 h);

CONSIDÉRANT qu'une offre bonifiée d'activités culturelles et de services pendant ces heures nocturnes permettrait à la population montréalaise de profiter davantage de l'expérience culturelle montréalaise et de soutenir la vitalité culturelle et commerciale des quartiers;

CONSIDÉRANT que le développement d'une vie nocturne saine requiert des moyens et que des ressources doivent y être attribuées, notamment aux arrondissements, au Service de police de la Ville de Montréal, ainsi qu'à la Société de transport de Montréal.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

**R-1.** Adopter la Politique de la vie nocturne montréalaise, établir un plan d'action et s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre afin de favoriser une cohabitation harmonieuse des divers usages.

## **1. COHABITATION**

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet de Politique de la vie nocturne montréalaise est d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les divers usages, dont ceux culturels, économiques et résidentiels, et ce, à toute heure du jour et de la nuit;

CONSIDÉRANT que le projet de Politique de la vie nocturne montréalaise prévoit la création de zones de vitalité nocturne, qui seraient des secteurs où se concentrent des activités économiques et culturelles nocturnes sur des heures étendues, qui contribuent à l'identité et à l'attractivité de ces secteurs;

CONSIDÉRANT que les zones de vitalité nocturne devraient également être mieux adaptées à la réalité des travailleuses et travailleurs de la nuit, notamment en favorisant l'ouverture de commerces complémentaires aux activités culturelles, comme les épiceries et les pharmacies;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite préserver la qualité de vie ainsi que la tranquillité des quartiers résidentiels;

CONSIDÉRANT que les résidentes et résidents des zones de vitalité nocturne ont des besoins ainsi que des préoccupations, notamment en ce qui a trait au bruit, aux risques de méfaits et à la propreté;

CONSIDÉRANT que les résidentes et résidents ont exprimé le besoin d'être consultés lors de la désignation des zones de vitalité nocturne.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

**R-2.** Inscrire le potentiel de création de zones de vitalité nocturne dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité montréalais afin d'enclôser les balises nécessaires à leur implantation harmonieuse dans les quartiers.

CONSIDÉRANT que certaines grandes villes, dont Toronto, ont adopté le principe de l'agent de changement, selon lequel les nouveaux développements immobiliers et les nouveaux arrivants dans un quartier à usages multiples doivent prendre en compte les activités existantes et s'adapter en conséquence.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-3.** Considérer d'intégrer le principe de l'agent du changement dans les zones de vitalité nocturne.
- R-4.** Établir des normes plus exigeantes en matière d'insonorisation du bâtiment pour les constructions résidentielles ou commerciales en zone de vitalité nocturne, conformément au principe de l'agent du changement.

CONSIDÉRANT que la Ville de New York a présenté une politique intitulée *City of Yes* (ville du oui), selon laquelle elle s'engage à simplifier certaines réglementations régissant le zonage, notamment pour les activités commerciales et les lieux de diffusion;

CONSIDÉRANT que les réglementations sur le bruit, l'usage et les heures d'exploitation des parcs et le zonage, notamment, diffèrent d'un arrondissement à l'autre;

CONSIDÉRANT le besoin de développer un cadre fonctionnel et réglementaire basé sur une cohabitation harmonieuse des activités, et ce, au bénéfice de la population montréalaise.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

- R-5.** Outiller les arrondissements, par exemple par le biais de guides clé en main, afin qu'ils soient des partenaires de premier plan pour favoriser la cohabitation des activités nocturnes, notamment en ce qui a trait au bruit et à la propreté.

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre de la politique s'appuiera sur des compétences d'arrondissement, comme les règlements sur le bruit et les règlements d'urbanisme, et sur des compétences relevant des services municipaux, comme le Plan d'urbanisme et de mobilité;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le bruit adoptée par certains des arrondissements montréalais;

CONSIDÉRANT la démarche pilote entamée dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de Ville-Marie afin de mettre à jour les règlements encadrant les activités économiques et culturelles, qui a pour objectif de définir des critères et des exigences de gestion sonore mesurables et planifiables, incluant des niveaux sonores maximaux et une procédure d'application et de contrôle.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

**R-6.** Inciter les arrondissements à adopter une réglementation sur le bruit qui soit quantifiable par décibels et basé sur des seuils qui font consensus dans la communauté scientifique, en visant la cohérence et l'harmonisation du cadre réglementaire entre les arrondissements.

## **2. ÉCOSYSTÈME NOCTURNE**

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes entendues durant la consultation ont exprimé le besoin que les autorités municipales agissent comme facilitateurs culturels, que la culture fait partie de l'ADN et de l'identité de Montréal et qu'elle contribue activement à son développement économique et culturel;

CONSIDÉRANT que les activités de la vie nocturne peuvent se dérouler dans divers endroits, comme dans les espaces de diffusion culturelle, les restaurants, les bars, les commerces, ou encore dans l'espace public;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé de protéger les lieux culturels alternatifs et underground afin de favoriser l'épanouissement des scènes culturelles nocturnes;

CONSIDÉRANT que la Ville offre un programme de subvention qui s'adresse aux exploitants ou propriétaires d'une salle de spectacles privée pour la réduction des nuisances sonores;

CONSIDÉRANT le besoin d'espaces nocturnes inclusifs, qui peuvent servir de lieux de rencontre, de création artistique, de soutien mutuel et de célébration de la diversité, et que ces lieux constituent des alternatives accueillantes aux espaces de divertissement grand public;

CONSIDÉRANT que certaines grandes villes, dont Berlin, ont officiellement reconnu le rôle des espaces culturels alternatifs et investissent dans ces espaces;

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

**R-7.** Mettre en place des programmes de soutien accessibles et flexibles destinés aux lieux de création et de diffusion alternatifs et émergents, ainsi que des mécanismes qui leur soient destinés, afin de mieux les protéger.

CONSIDÉRANT que certains membres des communautés marginalisées rapportent vivre de la violence et du harcèlement dans les lieux destinés au grand public et lors d'événements d'envergure et qu'ils estiment que le manque d'espaces leur étant destinés les met dans des situations dangereuses.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

**R-8.** Soutenir la création et le maintien d'espaces communautaires nocturnes inclusifs, à l'intention des communautés marginalisées, telles que les personnes LGBTQ2+, les communautés racialisées et les personnes en situation de handicap.

CONSIDÉRANT que les jeunes se sont dit être nombreuses et nombreux à prendre part à des activités nocturnes, notamment dans les parcs et les lieux publics, et être confrontés à de nombreux obstacles (insécurité, transport, accès à des lieux abordables, etc.) pour en jouir pleinement;

CONSIDÉRANT que contribuer à faire de la ville nocturne un espace bienveillant, sécuritaire et inclusif pour les jeunes participe à la mise en œuvre d'une vision ancrée dans les principes démocratiques et la justice sociale;

CONSIDÉRANT la vision d'équité territoriale de la Ville de Montréal, inscrite notamment dans les travaux entourant l'approche des Quartiers inclusifs et résilients;

CONSIDÉRANT les efforts déployés par la Ville de Montréal et les arrondissements pour améliorer la qualité et l'accessibilité des espaces publics et des espaces verts, dans une logique d'équité territoriale;

CONSIDÉRANT l'objectif 1.7, « **Déployer des aménagements urbains adaptés aux pratiques nocturnes** » qui établit que l'aménagement urbain montréalais devrait viser la création d'un environnement nocturne accueillant et sécuritaire, en particulier dans les zones de vitalités nocturnes, ainsi qu'encourager la cohabitation entre les noctambules et la population résidente.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

**R-9.** Encourager les arrondissements à rendre davantage accessibles des lieux publics afin de permettre à toutes et tous, notamment aux jeunes, de bénéficier de la vie nocturne, et favoriser les aménagements qui y correspondent.

CONSIDÉRANT que de nombreux travailleurs et travailleuses ont un horaire de travail qui s'étend hors de la journée de travail traditionnelle, par exemple dans le milieu hospitalier et dans certains commerces;

CONSIDÉRANT l'objectif 1.8, « **Favoriser et aménager la mobilité nocturne** », qui établit que le déploiement de zones de vitalité nocturne nécessitera la bonification de l'offre en transport collectif afin d'assurer une mobilité nocturne fréquente, sécuritaire et étendue sur le territoire;

CONSIDÉRANT la refonte du Réseau de nuit de la Société de transport de Montréal de 2011, qui déploie le service sur 23 lignes d'autobus, avec un intervalle maximal de 45 minutes dans la fréquence des passages et que la proportion des logis de l'agglomération qui sont situés à 1 000 mètres et moins d'un arrêt d'autobus est de 95 %;

CONSIDÉRANT que la précarité du financement du transport collectif et le déficit accumulé freinent le développement du réseau de transport collectif métropolitain;

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

**R-10.** Améliorer la desserte du transport collectif de nuit, dans une perspective d'équité territoriale et en suivant l'évolution des besoins en mobilité dans chaque quartier, en fonction du développement des activités et services du Montréal nocturne.

**R-11.** Continuer les travaux pour que l'ensemble des bailleurs de fonds du transport collectif s'accordent sur un modèle de financement adéquat et prévisible visant à améliorer la desserte de nuit.

### **3. GOUVERNANCE**

CONSIDÉRANT que la Politique de la vie nocturne montréalaise s'appliquera dans les 19 arrondissements montréalais de façon variable;

CONSIDÉRANT la désignation, en janvier 2024, d'une élue responsable de la vie nocturne au comité exécutif de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux menés par la Ville de Montréal depuis 2020, impliquant les services de même que des partenaires externes;

CONSIDÉRANT l'existence du Conseil de la nuit, chapeauté par l'organisme MTL 24/24, ainsi que la mobilisation des noctambules montréalais au processus de consultation publique;

CONSIDÉRANT le besoin exprimé, lors des consultations, d'un guichet unique qui soit le repository des demandes du milieu et qui accompagnerait les acteurs du Montréal nocturne à comprendre les exigences réglementaires et les demandes de permis;

CONSIDÉRANT qu'un guichet unique ou un mécanisme centralisé pourrait coordonner les initiatives et les interventions liées à la vitalité économique, servir de point de contact pour les personnes impliquées, faciliter la communication et la collaboration entre les parties prenantes ainsi que contribuer à une gestion plus efficace et cohérente de la vie nocturne à Montréal;

CONSIDÉRANT le besoin d'orchestrer les relations entre les communautés nocturnes culturelles, commerciales et communautaires et les différents services municipaux;

CONSIDÉRANT le travail accompli dans le cadre du projet de Politique de la vie nocturne montréalaise par le Service du développement économique, le Service de la culture et le Service de la concertation des arrondissements, notamment, dans un contexte où les ressources sont limitées;

CONSIDÉRANT le besoin d'une gouvernance axée sur l'inclusivité et qui soit adaptée aux besoins et à la résolution de problèmes de façon durable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite instaurer un modèle de gouvernance adapté et agile;

CONSIDÉRANT l'objectif 3.2, « **Mettre en place une table de concertation sur la vie nocturne et coordonner ses travaux** », table qui rassemblerait les principaux partenaires et organismes concernés dans les zones de vitalité nocturne.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

**R-12.** Créer une instance administrative centralisée dotée des ressources humaines et financières nécessaires, qui aurait pour mandat de :

- Simplifier les réglementations et procédures administratives et les rendre plus faciles à comprendre, notamment pour les événements ponctuels ou éphémères;
- Élaborer, en collaboration avec les parties prenantes, les rôles et responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du plan d'action découlant de la Politique de la vie nocturne montréalaise;
- Coordonner et assurer la tenue de tables de concertation locales avec les entreprises culturelles et commerciales et l'ensemble des parties prenantes;
- Assurer un mécanisme adéquat à l'intention des citoyennes et citoyens qui vivent des enjeux touchant le bruit, la propreté et la sécurité pendant les heures nocturnes;
- Récolter des données sur les pratiques culturelles nocturnes, la mobilité nocturne, les impacts de la vie nocturne et le bruit environnemental;
- Mettre en place des indicateurs de suivi ou de performance permettant de rendre des comptes, en favorisant le partage des connaissances et l'approche collaborative, notamment avec des groupes de recherche et des universités montréalaises.

#### **4. SANTÉ ET SÉCURITÉ**

CONSIDÉRANT que la Politique de la vie nocturne montréalaise doit contribuer à faire de Montréal une ville plus festive tout en demeurant sécuritaire pour toutes et tous, ainsi que de permettre d'occuper l'espace public équitablement;

CONSIDÉRANT que Montréal est composé d'une grande diversité, qu'elle vise à être une ville toujours plus sécuritaire et inclusive et que des mesures doivent être prises afin de prévenir toutes formes de discrimination, notamment celles qui pourraient prendre place dans les zones de vitalité nocturne;

CONSIDÉRANT que pour atteindre les objectifs de ville sécuritaire et inclusive, il faut travailler à l'enjeu de sécurité que représentent le harcèlement et les violences sexuelles.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

**R-13.** Favoriser des financements pluriannuels et à la mission et consolider différents programmes afin de mieux soutenir les organismes à but non lucratif (OBNL) qui travaillent en prévention des méfaits et en prévention du harcèlement et des violences sexuelles la nuit; et s'assurer que ceux-ci soient appelés à contribuer au déploiement de la Politique dans une approche participative et soient parties prenantes des tables de concertation des zones de vitalité nocturne.

**R-14.** Intensifier la collaboration avec le gouvernement du Québec afin d'augmenter le financement des OBNL qui œuvrent en prévention du harcèlement et des violences sexuelles, à travers notamment la bonification de l'entente entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'autres programmes.

**R-15.** Mettre en place, en collaboration avec les partenaires externes, des équipes de médiation sociale dans les zones de vitalité nocturne.

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal peut autoriser l'exploitation des activités commerciales comprenant la vente d'alcool à des heures différentes que celles prévues à la Loi sur les permis d'alcool dans le cadre d'un événement culturel, social, sportif ou touristique, qui se conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée d'octroyer des autorisations ponctuelles ou permanentes pour étendre les heures de vente d'alcool pour une consommation sur place;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires en matière de sécurité engendrés par l'extension des heures de vente d'alcool pour consommation sur place.

La Commission formule la recommandation suivante à l'Administration :

**R-16.** Dans une optique de prévention, inclure des conditions en matière de médiation sociale et de sécurité lors de l'octroi d'une autorisation pour l'extension des heures de vente d'alcool pour consommation sur place.

\*\*\*\*\*

Sur une proposition de M. Benoit Langevin, appuyée par Mme Dominique Ollivier, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors d'une assemblée publique tenue le 29 avril 2024.

## CONCLUSION

Au terme de ses travaux, la Commission tient à exprimer sa reconnaissance envers toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette consultation publique. Elle salue tout particulièrement les équipes du Service du développement économique et du Service de la culture pour leur soutien et leur expertise. Les commissaires remercient également les personnes et organisations qui ont pris le temps de rédiger un mémoire et de le présenter à la Commission.

En déposant ce rapport, la Commission invite l'Administration municipale à prendre en compte les opinions exprimées et à favoriser le développement pour que la vie nocturne soit à l'image de Montréal : vivante, créatrice et singulière.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), le présent rapport et les documents relatifs à la consultation sont accessibles au Service du greffe de la Ville de Montréal, de même que sur le site web des commissions permanentes : [montreal.ca/sujets/commissions-permanentes](http://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes).

## **ANNEXE 1 : Personnes ayant participé à la consultation publique**

### **Séance d'audition des opinions du 11 mars 2024**

---

**Vicky B. Ouellette**, directrice générale, Studio ZX

**Bérénice Sensey** et **Maxime Gazeau**, cofondateurs de Collectif OCTOV

**Maxime Honigmann**, membre du collectif Homegrown Harvest

**Guillaume Le Nigen**

**Olivier Brun-Buisson**

**Louis Rastelli**, directeur du centre d'archives ARCMTL

### **Séance d'audition des opinions du 14 mars 2024**

---

**Nelly Dennene**, présidente du Conseil des Montréalaises

**Andréanne St-Gelais**, directrice générale, et **Louise Cottreau**, chargée de projet, Collectif social

**Mathieu Drapeau**, Club Unity

**Jon Weisz**, directeur général, **Paola Dugit-Gros** et **Xavier Bordeleau**, Scènes de musique alternatives du Québec (SMAQ)

**Elsa Fortant**

**Simon Pelletier-Gilbert**

## Séance d'audition des opinions du 22 mars 2024

---

**Valentin Pham**, membre du Collectif pour la modernisation de la réglementation relative aux permis d'alcool, de nudité et / ou de sexualité

**Alain Mongeau**, directeur artistique et général de Mutek

**Guillaume Sabourin**, Élastique

**Magali Boudon**, directrice, et **Pamela Caissie**, directrice adjointe, Groupe de recherche et d'intervention psychosociale (GRIP)

**Emmanuelle Hébert**, directrice générale, Culture Montréal

**Émilie Chabot**, directrice du développement stratégique, Partenariat du Quartier des spectacles

**Sébastien Ridoin**, directeur général par intérim, Association des Sociétés de développement commercial de Montréal (ASDCM)

**Tasha Morizio**, directrice générale, SDSBL

**Nadia Alexan**

**Glenn Castanheira**, directeur général, société de développement commercial Montréal centre-ville.

**Priscilla Ananian**, vice-rectrice associée à la Relance du Quartier latin, UQÀM

**Mélany Arsenault**

**Abdenour Douraid**, membre, et **Amani Braa**, chercheuse doctorante, Conseil jeunesse de Montréal

**Mathieu Grondin**, directeur général, MTL 24/24

## Mémoires et avis déposés sans présentation

---

Action-Gardien — Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	Jess Reia les sans taverne
Association citoyenne du Village de Montréal	Regroupement des événements majeurs internationaux
Association des résidants du Vieux-Montréal	SDC du Village Respire
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Shermine Sawalha Société des arts technologiques
Conseil de nuit de MTL 24/24	Table de concertation du Faubourg Saint-Laurent
Corridor culturel	Tourisme Montréal
Direction régionale de santé publique	
Groupe CH	

## Personnes ayant transmis un avis court

---

Cynthia Hébert

Kathleen V. Gudmundsson

Emily-Helen Todorov

## **ANNEXE 2 : Personnes-ressources en soutien à la Commission**

### **Responsable politique**

---

**Mme Ericka Alneus**, responsable de la culture, du patrimoine, de la gastronomie et de la vie nocturne au comité exécutif de la Ville de Montréal

### **Service du développement économique**

---

**Éric Labelle**, directeur du Service

**Dieudonné Ella-Oyono**, directeur de la direction de la mise en valeur des pôles économiques

**Steves Boussiki**, chef de division

**Thomas Peltier**, commissaire au développement économique, Division programmes et partenariats

### **Service de la culture**

---

**Valérie Beaulieu**, directrice du Service

**Elsa Marsot**, directrice de la direction du développement culturel

**Marie-Odile Melançon**, cheffe de division — Soutien au développement culturel

**Jozef Fleury-Berthiaume**, conseiller en planification, Division soutien au développement culturel

### **Service de police de la Ville de Montréal**

---

**Pascal Gosselin**, inspecteur-chef et Chef du service de la région sud, Direction des services de proximité

### **Service de la concertation des arrondissements**

---

**Julien Lauzon**, directeur de projet

### ANNEXE 3 : Recommandations

- R-1.** Adopter la Politique de la vie nocturne montréalaise, établir un plan d'action et s'assurer d'avoir les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre afin de favoriser une cohabitation harmonieuse des divers usages.
- R-2.** Inscrire le potentiel de création de zones de vitalité nocturne dans le futur Plan d'urbanisme et de mobilité montréalais afin d'enclôser les balises nécessaires à leur implantation harmonieuse dans les quartiers.
- R-3.** Considérer d'intégrer le principe de l'agent du changement dans les zones de vitalité nocturne.
- R-4.** Établir des normes plus exigeantes en matière d'insonorisation du bâtiment pour les constructions résidentielles ou commerciales en zone de vitalité nocturne, conformément au principe de l'agent du changement.
- R-5.** Outiller les arrondissements, par exemple par le biais de guides clé en main, afin qu'ils soient des partenaires de premier plan pour favoriser la cohabitation des activités nocturnes, notamment en ce qui a trait au bruit et à la propreté.
- R-6.** Inciter les arrondissements à adopter une réglementation sur le bruit qui soit quantifiable par décibels et basé sur des seuils qui font consensus dans la communauté scientifique, en visant la cohérence et l'harmonisation du cadre réglementaire entre les arrondissements.
- R-7.** Mettre en place des programmes de soutien accessibles et flexibles destinés aux lieux de création et de diffusion alternatifs et émergents, ainsi que des mécanismes qui leur soient destinés, afin de mieux les protéger.
- R-8.** Soutenir la création et le maintien d'espaces communautaires nocturnes inclusifs, à l'intention des communautés marginalisées, telles que les personnes LGBTQ2+, les communautés racialisées et les personnes en situation de handicap.

- R-9.** Encourager les arrondissements à rendre davantage accessibles des lieux publics afin de permettre à toutes et tous, notamment aux jeunes, de bénéficier de la vie nocturne, et favoriser les aménagements qui y correspondent.
- R-10.** Améliorer la desserte du transport collectif de nuit, dans une perspective d'équité territoriale et en suivant l'évolution des besoins en mobilité dans chaque quartier, en fonction du développement des activités et services du Montréal nocturne.
- R-11.** Continuer les travaux pour que l'ensemble des bailleurs de fonds du transport collectif s'accordent sur un modèle de financement adéquat et prévisible visant à améliorer la desserte de nuit.
- R-12.** Créer une instance administrative centralisée dotée des ressources humaines et financières nécessaires, qui aurait pour mandat de :

- Simplifier les réglementations et procédures administratives et les rendre plus faciles à comprendre, notamment pour les événements ponctuels ou éphémères;
- Élaborer, en collaboration avec les parties prenantes, les rôles et responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du plan d'action découlant de la Politique de la vie nocturne montréalaise;
- Coordonner et assurer la tenue de tables de concertation locales avec les entreprises culturelles et commerciales et l'ensemble des parties prenantes;
- Assurer un mécanisme adéquat à l'intention des citoyennes et citoyens qui vivent des enjeux touchant le bruit, la propreté et la sécurité pendant les heures nocturnes;
- Récolter des données sur les pratiques culturelles nocturnes, la mobilité nocturne, les impacts de la vie nocturne et le bruit environnemental;
- Mettre en place des indicateurs de suivi ou de performance permettant de rendre des comptes, en favorisant le partage des connaissances et l'approche collaborative, notamment avec des groupes de recherche et des universités montréalaises.

- R-13.** Favoriser des financements pluriannuels et à la mission et consolider différents programmes afin de mieux soutenir les organismes à but non lucratif (OBNL) qui travaillent en prévention des méfaits et en prévention du harcèlement et des violences sexuelles la nuit; et s'assurer que ceux-ci soient appelés à contribuer au déploiement de la Politique dans une approche participative et soient parties prenantes des tables de concertation des zones de vitalité nocturne.
- R-14.** Intensifier la collaboration avec le gouvernement du Québec afin d'augmenter le financement des OBNL qui œuvrent en prévention du harcèlement et des violences sexuelles, à travers notamment la bonification de l'entente entre la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et d'autres programmes.
- R-15.** Mettre en place, en collaboration avec les partenaires externes, des équipes de médiation sociale dans les zones de vitalité nocturne.
- R-16.** Dans une optique de prévention, inclure des conditions en matière de médiation sociale et de sécurité lors de l'octroi d'une autorisation pour l'extension des heures de vente d'alcool pour consommation sur place.

**Ville de Montréal**  
**Service du greffe**  
**Division du soutien aux commissions permanentes,**  
**aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil**

**Juin 2024**

**Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes**

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm\_MTL

Montréal 

[Montréal.ca](http://Montréal.ca)